



# INFOS PRATIQUES

## RENOUVELER UN TITRE DE SÉJOUR AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

Les informations présentées ci-après portent sur **les grandes étapes numériques permettant de déposer une demande de renouvellement d'un titre de séjour dans le Rhône** (identification du lieu de dépôt, "bugs" rencontrés sur le téléservice et démarches subséquentes à engager...). Elles ont **vocation à permettre aux professionnels de l'accompagnement sollicités par les usager·ère·s, de lever les premiers freins dans ce type de démarche** (connexion au compte, perte du mot de passe, etc.).

**Important !** Pour pouvoir accompagner intégralement une demande de renouvellement de titre, il est important de savoir définir la situation administrative de la personne accompagnée. **En cas de doute sur le fond de la demande de titre** (conditions à remplir, documents à fournir, changement de statut...) **il est vivement indiqué d'orienter l'usager·ère vers une permanence juridique ou un avocat spécialisé en droit des étrangers.**

En effet, le dépôt d'une demande de titre de séjour constitue un enjeu fort, y compris lors du renouvellement d'un document de séjour. Il s'agit d'une démarche engageante et complexe, requérant des compétences techniques et pointues en droit des étrangers et donc, un accompagnement et une expertise juridique.

# Sommaire

**Étape 1** : où demander le renouvellement d'un titre de séjour ?



**Pour les démarches sur ANEF :**



**Étape 2** : anticiper les démarches (délais)



**Étape 3** : se connecter au compte ANEF

+ que faire en cas de problème de connexion ?



**Étape 4** : les étapes du dépôt



**Étape 5** : et ensuite ? (délivrance d'une attestation)

## Questions fréquentes et difficultés concernant la demande ANEF :

- La personne qui doit renouveler son titre de séjour est détentrice d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : où trouver son numéro étranger ?
- La personne doit renouveler son titre de séjour mais a changé d'adresse postale
- La demande de renouvellement de titre de séjour a été faite dans les temps mais aucune attestation de prolongation d'instruction (ADP) n'a été délivrée
- L'ANEF affiche le message suivant lorsque nous essayons d'effectuer une demande de renouvellement ("titre expiré depuis + 9 mois")
- La personne que j'accompagne a reçu une demande de complément d'informations dans sa boîte mail

## Sommaire (suite)



### Pour les démarches sur “Démarche numérique”



**Étape 2** : présentation du téléservice Démarche numérique (en théorie / en pratique) + attention aux délais !



**Étape 3** : se connecter au compte Démarche numérique



**Étape 4** : les étapes de la demande de rendez-vous



**Étape 5** : et ensuite ? (rendez-vous ? récépissé ? suivre l'avancement de la demande)

### Questions fréquentes et difficultés concernant Démarche numérique

- Je n'ai pas obtenu de rendez-vous en préfecture pour renouveler mon titre de séjour avant l'expiration de ma carte de séjour...
- Mon récépissé va expirer mais je n'ai pas encore de réponse de l'administration à ma demande de renouvellement, que faire ?
- J'ai demandé le renouvellement de mon récépissé mais je ne l'ai pas reçu, et le précédent va/a expiré...



**Je n'ai pas trouvé réponse à mes questions, prendre un rendez-vous téléphonique avec un-e juriste de l'ADATE.**

# Étape 1 : vérifier où effectuer la demande de renouvellement

**Le lieu de dépôt d'une demande de renouvellement de titre de séjour dépend du motif du titre de séjour**



Sur l'ANEF

Sur démarche  
numérique



- Bénéficiaire de la protection internationale (BPI) et membres de famille de BPI
- Titre "vie privée et familiale" car conjoint de français ; parent d'enfant français ; enfant étranger de français ; ascendant à charge de français
- Titre "vie privée et familiale" pour ceux entrés par la procédure de regroupement familial
- Citoyens de l'UE et membre de famille de citoyen de l'UE
- Titre "vie privée et familiale" pour raison de santé (étranger malade)
- Titre "vie privée et familiale" - anciens mineurs étrangers confiés avant l'âge de 16 ans à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)
- Titre "vie privée et familiale" car étranger né en France
- Titre "vie privée et familial" - Victime d'infraction de la traite des êtres humains ou bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- Titre "travailleur saisonnier"
- Titre "étudiant"
- Titre "Talent" et membres de leurs famille
- Titre "visiteur"
- Carte de résident
- Étranger entré en France avant ses 13 ans (attention : avant 10 ans pour les tunisiens et algériens) ;
- Titre "salarié" ;
- Titre "travailleur temporaire" ;
- Autorisation provisoire de séjour en tant que parent d'enfant malade ;
- Carte "vie privée et familiale" délivrée sur le fondement de l'article L.423-23 du CESEDA ("attaches fortes" dont pacs avec un·e français·e) ;
- Demandes d'admission exceptionnelle au séjour (+ renouvellement des cartes "vie privée et familiale" obtenues sur ce fondement)

**Voir notre fiche pratique "connaître le motif d'un titre de séjour"**

+

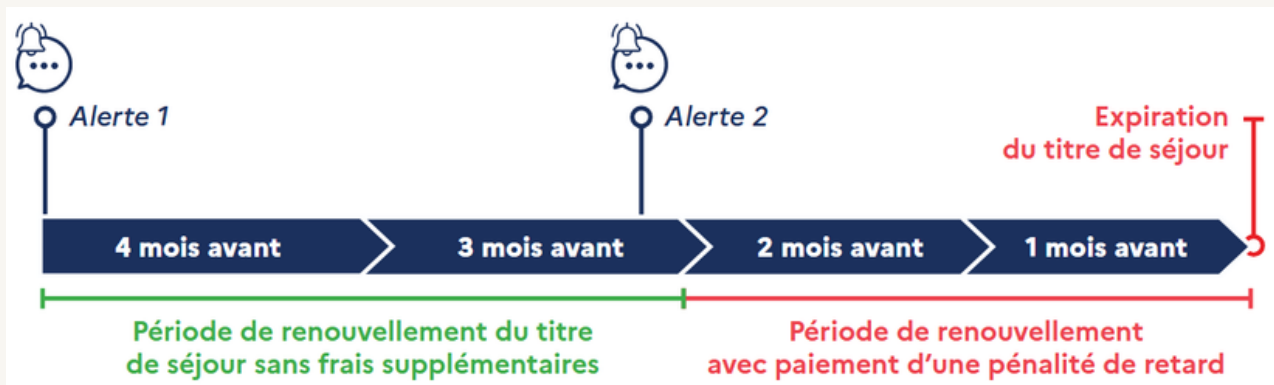
**Surveiller les sites des préfectures pour s'assurer que de nouveaux titres n'ont pas été intégrés à l'ANEF !**



# Pour les demandes sur ANEF

## Étape 2 : anticiper les démarches !

La demande de renouvellement du titre de séjour doit être réalisée sur le portail ANEF au plus tôt 4 mois et au plus tard 2 mois avant l'expiration du précédent titre.



Source : flyer Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer Avril 2024

L'administration informe avoir mis en place un système d'alerte par SMS et par e-mail pour rappeler aux personnes les échéances avant l'expiration du titre de séjour.



Seules les personnes ayant renseigné sur leur espace personnel ANEF une adresse e-mail valide et un numéro de portable reçoivent les alertes !

# Étape 3 : se connecter au compte ANEF

*Pas encore de compte ?  
voir notre fiche pratique "comment créer un compte ANEF"*

## Aller sur le site de l'ANEF > se connecter



## Connexion à Administration numérique pour les étrangers en France

### Se connecter avec son compte

Tous les champs sont obligatoires

**Identifiant**  
Votre identifiant de connexion est votre numéro d'étranger, si vous n'en avez pas, votre adresse mail.  
Format attendu : 9999999999

Mot de passe  Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

**Se connecter**

**L'identifiant est le numéro étranger de la personne (= n°AGDREF)**

Il se trouve sur sa carte de séjour et comprend 10 chiffres.

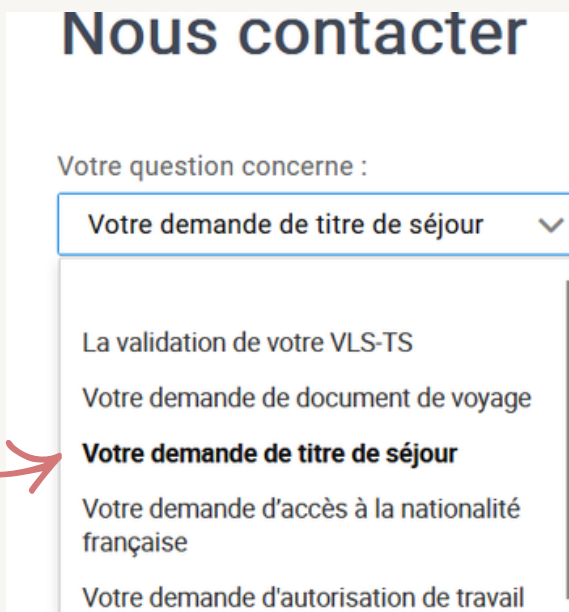


# Que faire en cas de problème de connexion sur l'ANEF ?

Il arrive assez régulièrement que les personnes que nous accompagnons aient perdu leur mot de passe.

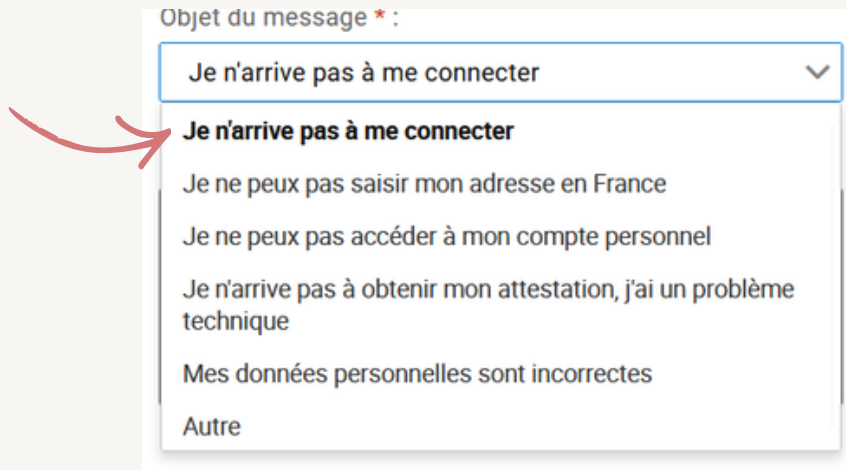
En cliquant sur "mot de passe oublié", elles se rendent parfois compte qu'elles ne connaissent pas non plus l'adresse mail qui avait été utilisée pour créer le compte ANEF.

- **1ère étape** : vérifier la boîte mail de la personne accompagnée avec son consentement => aller voir dans les mails indésirables
- **2ème étape** : envoyer un message dans le formulaire de contact



Renseigner les informations de contact :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail (en cas de perte de l'ancienne adresse : saisir ici la nouvelle adresse mail de l'utilisateur à laquelle il a accès !)



## Exemple de message à renseigner :

Bonjour,

Mon compte ANEF est associé à une adresse mail à laquelle je n'ai plus accès.

Pourriez-vous modifier l'adresse mail associée à mon compte ANEF ?

Voici mes informations :

- Numéro étranger : XXXXXXXXXXXX
- Adresse mail à associer au compte : exemple@gmail.com

Vous remerciant par avance,

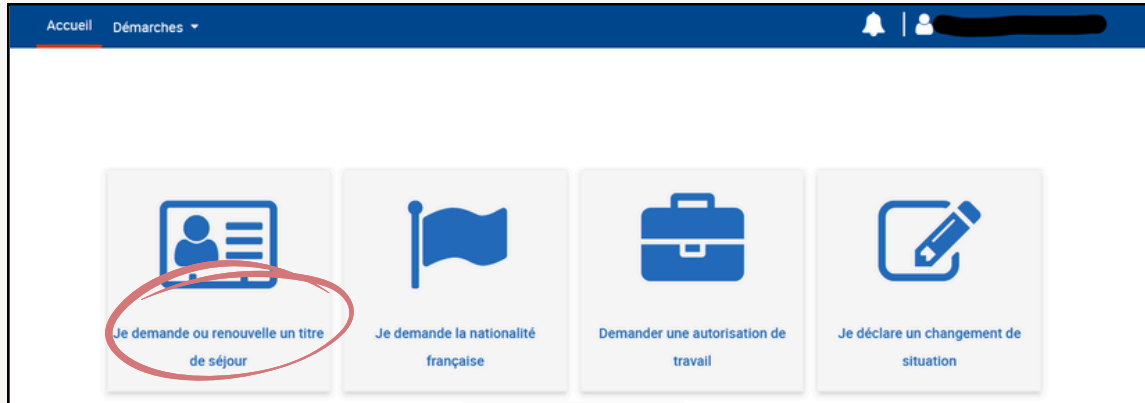
XXXX

Vous pouvez aussi contacter le Centre de Contact Citoyen au n° suivant :  
**0806 001 620**

Attention : il y a beaucoup d'attente pour avoir un agent au téléphone !

# Étape 4 : effectuer la demande de renouvellement

1

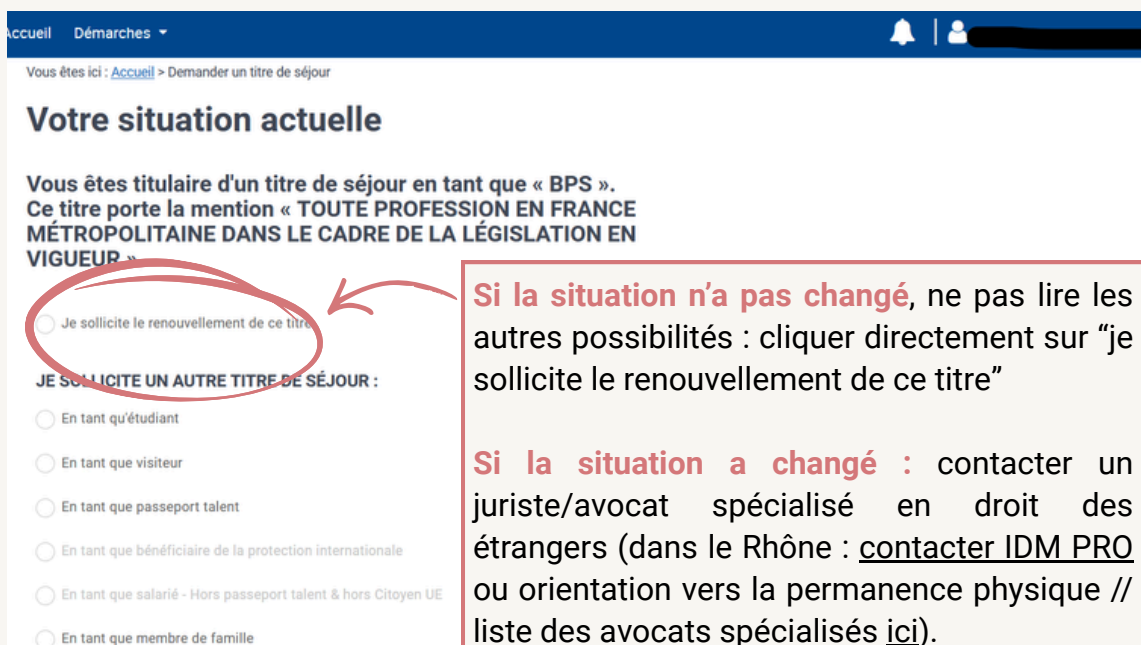


2



Télécharger le "contrat d'engagement à respecter les principes de la République" pour ne pas l'oublier plus tard puis fermer la fenêtre.


3



## 4

### Téléverser, au format PDF, les pièces demandées dans le formulaire :

Certaines pièces sont communes à tous les titres de séjour :


- • **Justificatif de nationalité :**  
Passeport en cours de validité : il faut faire des photocopies de toutes les pages non vides.  
**Ou** : carte nationale d'identité, attestation consulaire, carte consulaire, carte d'identité, certificat de nationalité avec photographie => le document doit mentionner la nationalité, doit avoir des dates de validité et une photo.
- • **Justificatif de domicile datant de moins de six mois :**  
*Pour les locataires* : quittance de loyer ou facture d'électricité de moins de 6 mois.  
*Pour les personnes hébergées par un organisme* : attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergement  
*Pour les personnes hébergées par une connaissance* : attestation de la personne qui héberge datée et signée avec la copie de sa carte de séjour ou carte d'identité et justificatif de son domicile  
*Pour les personnes domiciliées* : attestation de domiciliation datée et signée
- • **Une e-photo**  
Renseigner le code figurant sur la planche photo (attention : le code n'est utilisable que pour une seule démarche en ligne et sa validité est de 6 mois)
- • **Contrat d'engagement à respecter les principes de la République signé**  
 Il n'y a pas de case dédiée pour téléverser le contrat d'engagement : il faut le **fusionner avec le justificatif de domicile et le mettre dans le même fichier** comme indiqué sur le site de l'ANEF

DOMICILIATION

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois et contrat d'engagement signé \*

**Pour les autres pièces (qui varient selon le motif du titre de séjour)  
suivre les indications présentes sur l'ANEF**

## 5 Télécharger la confirmation de dépôt de demande de renouvellement

  
**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONFIRMATION DU DÉPÔT**  
D'UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :  
Identifiant (N° étranger) : [REDACTED]  
N° de la demande : [REDACTED]  
DATE D'ÉMISSION : 11/09/2025

---

Nom de naissance : [REDACTED]  
Nom d'usage : [REDACTED]  
Prénom : [REDACTED]  
Né(e) le : [REDACTED]  
A : [REDACTED] MAROC  
Nationalité : MAROCAINE  
Adresse : [REDACTED]


Le 11/09/2025, vous avez déposé avec succès une demande de titre de séjour qui sera examinée par la préfecture compétente.

**Ce document constitue la preuve de dépôt de votre demande.**

**Il ne constitue pas une preuve de régularité du séjour et ne permet pas l'ouverture de droits associés à un séjour régulier.**

**Ce document n'autorise pas le franchissement des frontières de l'espace Schengen.**

Vous serez informé(e) de l'avancement et de la suite donnée à votre démarche par un courrier électronique vous invitant à vous connecter à votre espace personnel.



***La confirmation de dépôt n'est pas un document provisoire permettant d'ouvrir des droits. C'est l'attestation de prolongation d'instruction, délivrée sur l'ANEF quand le titre de séjour précédemment détenu arrivera à expiration, qui permettra le maintien des droits (travail, santé, CAF)***

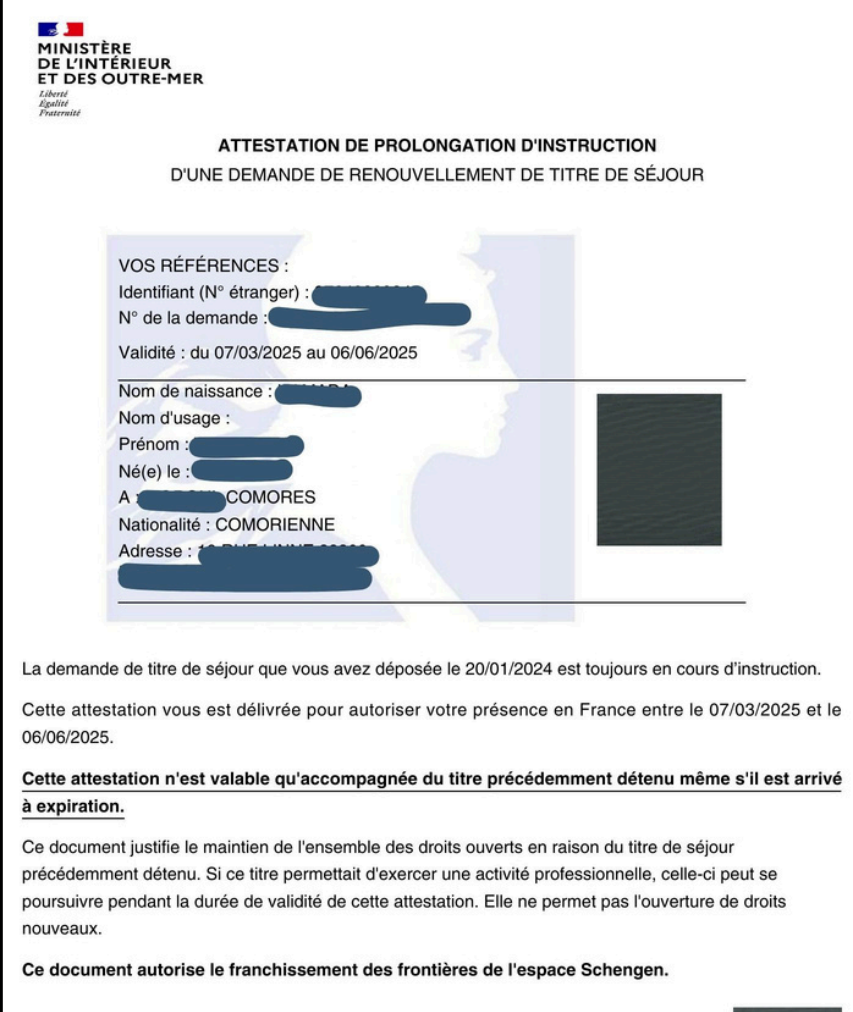
La demande de renouvellement est déposée. Elle va être instruite par la préfecture compétente selon l'adresse de résidence déclarée. Les délais de traitement sont variables selon les préfectures.

## Étape 5 : et ensuite ?

La plupart du temps, l'administration n'est pas en capacité de prendre une décision à la demande de renouvellement avant la date d'expiration du document de séjour dont la personne est titulaire.

Dans ce cas, lorsque le titre de séjour arrive à expiration : la préfecture doit mettre à disposition de l'utilisateur, sur son compte personnel ANEF, une **Attestation de prolongation d'instruction** permettant le maintien des droits ouverts durant l'instruction de sa demande.

Sur les sites des préfectures, ce document porte souvent l'acronyme API ou ADP.



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION**  
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :  
Identifiant (N° étranger) : [REDACTÉ]  
N° de la demande : [REDACTÉ]  
Validité : du 07/03/2025 au 06/06/2025

---

Nom de naissance : [REDACTÉ]  
Nom d'usage : [REDACTÉ]  
Prénom : [REDACTÉ]  
Né(e) le : [REDACTÉ]  
A : [REDACTÉ] COMORES  
Nationalité : COMORIENNE  
Adresse : [REDACTÉ]

La demande de titre de séjour que vous avez déposée le 20/01/2024 est toujours en cours d'instruction.  
Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le 07/03/2025 et le 06/06/2025.

**Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du titre précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration.**

Ce document justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l'ouverture de droits nouveaux.

**Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.**

**Valable  
accompagné du  
titre (carte ou  
VLS-TS) expiré**

**Permet la  
continuité des  
droits détenus  
précédemment :  
travail, droits  
sociaux**

**Permet de  
sortir de  
France et  
d'y revenir**

**Toutes ces mentions figurent explicitement sur l'attestation générée.**

Une fois que la décision de renouveler le titre de séjour est prise par la Préfecture : une **Attestation de décision favorable** est générée sur l'ANEF en attendant la fabrication de la carte.

**ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE**  
SUR UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :  
Identifiant (N° étranger) :  
N° de la demande :  
DATE D'ÉMISSION : 12/04/2025

---


Nom de naissance :  
Nom d'usage :  
Prénom :  
Né(e) le :  
A : , GUINEE  
Nationalité : GUINÉENNE (RÉP. DE GUINEE)  
Adresse :

Le 12/04/2025, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.  
Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 27/09/2024 au 26/09/2026 portant la mention Vie privée et familiale va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.



Même si ce n'est pas explicitement indiqué dessus, **l'attestation de décision favorable comprend tous les droits associés à la carte de séjour qui est en cours de fabrication !**

Extrait du flyer du Ministère de l'Intérieur sur les différents types d'attestations générées par l'ANEF et leurs effets - oct 2023 :

|  |   |
|--|---|
| <br><b>« Attestation de décision favorable sur une demande de renouvellement de titre de séjour »</b> | <p>Délivrée lorsque le préfet a pris la décision de renouveler un titre de séjour et que le processus de mise en fabrication du titre est lancé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ permet de sécuriser l'usager dans l'attente de la fabrication et la remise de son titre de séjour</li><li>→ <b>n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu</b></li><li>→ autorise son titulaire à travailler si le titre le permet</li><li>→ autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen</li></ul> |
|--|---|

# Questions fréquentes relatives aux demandes de renouvellement sur l'ANEF

- La personne qui doit renouveler son titre de séjour est détentrice d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : où trouver son numéro étranger ?



- La personne doit renouveler son titre de séjour mais a changé d'adresse postale :

Si vous découvrez que la demande de changement d'adresse n'a pas été faite par la personne que vous accompagnez, et que son titre de séjour est à renouveler bientôt/dès maintenant : **il ne faut pas effectuer de demande de changement d'adresse indépendante.** Cela risque en effet de bloquer toute démarche sur la plateforme ANEF et de vous faire manquer le délai légal de dépôt de la demande de renouvellement.

**A LA PLACE** : effectuer la demande de renouvellement en suivant les étapes susmentionnées, en joignant **un justificatif de domicile à jour (- 6 mois)**. La demande déposée sur l'ANEF sera bien instruite par la préfecture du lieu de résidence de la personne, à partir de l'adresse déclarée dans la demande !!!

→ **La demande de renouvellement de titre de séjour a été faite dans les temps mais aucune attestation de prolongation d'instruction (ADP) n'a été délivrée :**

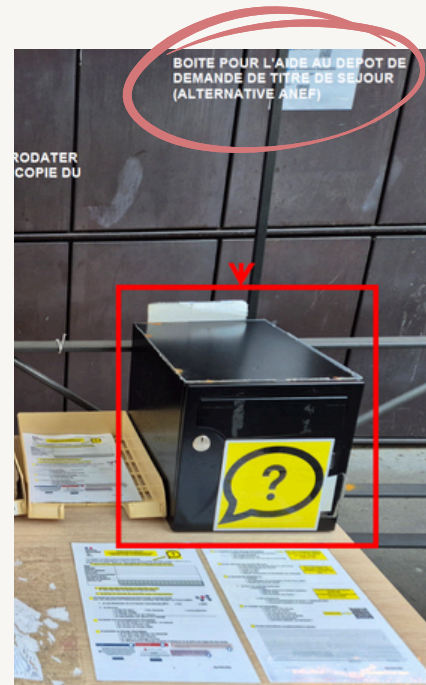
La préfecture n'est pas systématiquement informée qu'il est temps de générer une attestation de prolongation d'instruction sur le compte ANEF d'un demandeur car son titre *va ou vient* d'expirer.



**Il faut se signaler auprès de la préfecture !**

**Dans le Rhône**, la préfecture a mis en place un **système de boîte aux lettres** pour permettre aux usagers de demander un urgence la délivrance d'une ADP.

- Remplir le formulaire de contact disponible en ligne ou sur place au 97 rue Molière 69003 Lyon
- Cocher la case : « JE DEMANDE EN URGENCE UNE ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION (ADP) ».
- Déposer le formulaire en personne sous enveloppe dans la BAL ci contre, accessible de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi (pas d'envoi par courrier !).



La préfecture est consciente des retards dans la délivrance des ADP et affiche d'ailleurs sur son site le message suivant :

**Mon ADP arrive à expiration**

Même lorsque le renouvellement de votre ADP (attestation de prolongation de droits) n'intervient pas à date, les droits attachés à ce document (droit au travail et droits sociaux) sont maintenus en France jusqu'à la réception sur votre compte ANEF de la nouvelle attestation, sauf décision contraire notifiée par voie postale.



En cas de risque de perte de droits ou de travail :  
**contacter un·e avocat·e spécialisé·e en droit des étrangers** (avec preuve des démarches entamées auprès de la préfecture)

## → La demande de renouvellement de titre de séjour n'a pas été faite dans les temps :


Malheureusement, si la demande de renouvellement déposée sur l'ANEF n'a pas été faite dans le délai légal (entre le 120ème et le 60ème jour précédant l'expiration du titre de séjour) : aucune attestation de prolongation d'instruction ne sera délivrée à la personne durant le temps d'instruction de sa demande (art. R431-15-1 du CESEDA).




En cas de risque de perte de droits ou de travail :

**contacter un·e avocat·e spécialisé·e en droit des étrangers** (avec preuve des démarches entamées auprès de la préfecture)

## → L'ANEF affiche le message suivant lorsque nous essayons d'effectuer une demande de renouvellement ("titre expiré depuis + 9 mois")

 **Votre titre de séjour est expiré depuis plus de 9 mois.**  
Pour envoyer votre demande, nous vous invitons à vous connecter au site internet de la préfecture dont dépend votre résidence pour vous renseigner sur les démarches à effectuer.

Parfois, la demande n'a pu être effectuée que trop tardivement (difficultés à identifier le lieu de dépôt de la demande, à récupérer les identifiants ou le compte ANEF de la personne ... ).

 La préfecture du Rhône a mis en place une procédure sur le site **Démarches numériques** pour les personnes dans cette situation.

Motif de votre demande de titre de séjour \*

Si vous ne trouvez pas le motif correspondant à votre situation, vous devez déposer votre demande sur le site : <https://administr...>

Sélectionnez

Sélectionnez

- Accompagnant d'un étranger malade
- Brexit**
- Entrée avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- Entrepreneur/profession libérale
- Étranger victime de soumission à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine
- Jeune au pair
- PACS avec un ressortissant français
- Liens personnels et familiaux
- Salarié (CDI)
- Travailleur temporaire (CDD, Intérim, autres contrats de courte durée)
- Salarié détaché ICT (et membre de famille)
- Scientifique Chercheur algérien et conjoint
- Stagiaire (avec convention de stage)
- Talent – profession médicale et de la pharmacie

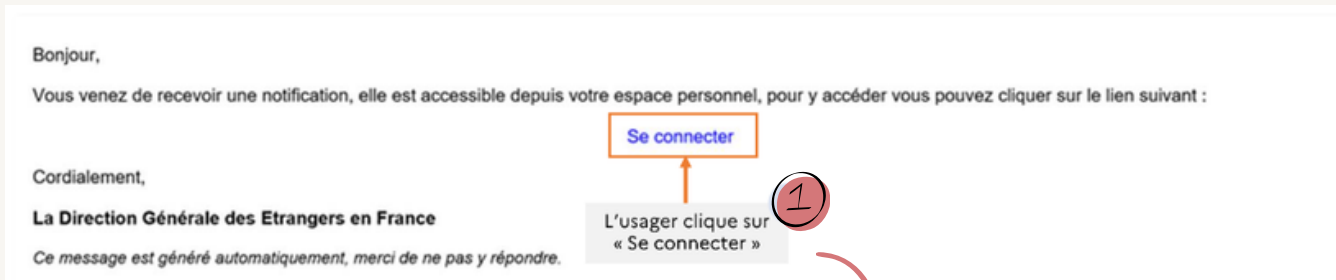
**Je relève d'une démarche ANEF mais mon titre de séjour est expiré depuis plus de 9 mois**

Suivre la procédure de demande de titre de séjour sur Démarches numériques expliquée ci-après et sélectionner :

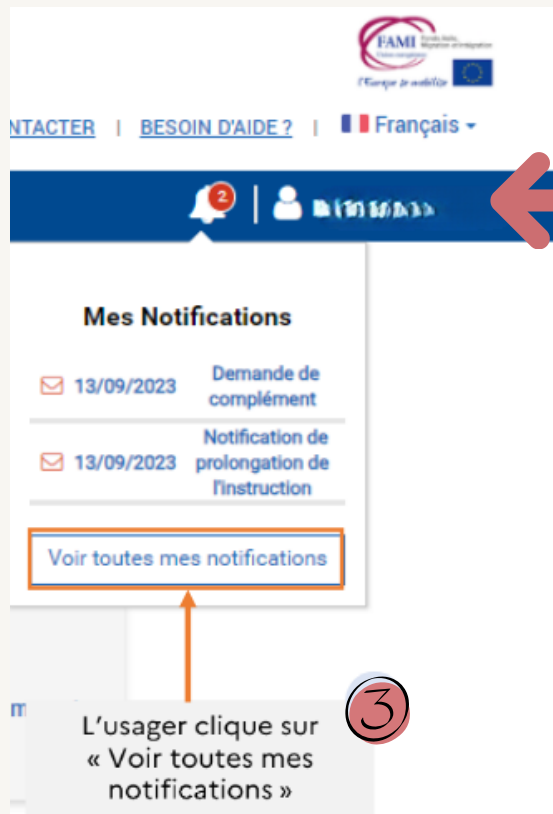
**“Je relève d'une demande ANEF mais mon titre est expiré depuis plus de neuf mois”**



→ La personne que j'accompagne a reçu une demande de complément d'informations dans sa boîte mail



En haut à gauche de la page d'accueil, cliquer sur la notification



## Demande de complément

Bonjour  

Je vous informe qu'après avoir pris connaissance des documents justificatifs joints à votre demande, un complément d'information est nécessaire à la poursuite de son instruction.

- i** Vous devez mettre à jour ou maintenir tous les documents justificatifs en fonction de ce qui vous est demandé par l'agent afin de pouvoir répondre. Les formats acceptés : .jpg, .png, .pdf, .tiff, .bmp. La taille maximale : 10 Mo

Les documents mentionnés ci-dessous ne sont pas valides :

Justificatif de nationalité :

JUSTIFICATIF.png

 [VOIR LE DOCUMENT](#)

Observations :

Le document n'est pas valide

L'utilisateur accède au commentaire de l'agent instructeur

4

Votre réponse \* :

- Maintenir le Document  Mettre à jour le Document

Il peut choisir de "maintenir le document envoyé" ou de "mettre à jour le document"

Justificatif de nationalité :

234.PNG

 [VOIR LE DOCUMENT](#)

Observations :

Veillez fournir une copie lisible de votre passeport.

Votre réponse \* :

- Maintenir le Document  Mettre à jour le Document

Veillez préciser les raisons du maintien du document \* :

Dans les 2 cas, il est possible de laisser un commentaire à l'agent instructeur dans cet encadré.

5

Cliquer sur "Maintenir" ou "Mettre à jour". Dans ce dernier cas un nouveau document pourra être téléchargé. Dans tous les cas, la réponse doit être apportée dans un délai de 30 jours à l'administration !

Si vous n'apportez pas les compléments nécessaires dans un délai de 30 jours après avoir pris connaissance de ce message, votre demande pourra être considérée comme incomplète par l'administration qui ne sera pas en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus de votre demande, et elle sera clôturée.

Cordialement,  
L'agent instructeur  
Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Valider et envoyer

L'utilisateur clique sur « Valider et envoyer »

6

[< RETOUR A TOUTES MES NOTIFICATIONS](#)

# Pour les demandes à déposer via Démarche numérique



## Étape 2 : attention aux délais !

### Principe

Une demande de renouvellement de titre de séjour qui s'effectue sur Démarche numérique est en réalité une demande de **rendez-vous en préfecture pour faire enregistrer la demande** ! Les personnes concernées par ce téléservice sont celles qui sont titulaires d'un titre de séjour dont le fondement/motif n'a pas encore été intégré à l'ANEF et qui ne réalisent donc pas leur démarche 100% en ligne !

Légalement, une personne qui doit renouveler son titre en préfecture doit présenter "sa demande dans le courant des deux mois précédant l'expiration du document dont il est titulaire" (art. R431-5 du CESEDA).

### En pratique dans le Rhône



En utilisant la téléprocédure *Démarche Numérique*, les personnes sont censées envoyer un dossier complet à la préfecture du Rhône, qui décidera de les convoquer - ou non - à un rendez-vous.

La demande de rendez-vous s'apparente donc - en réalité - à une demande dématérialisée de titre de séjour : **il est très important de déposer un dossier complet sur démarche numérique** au risque de ne pas recevoir de convocation en préfecture et de voir la demande de titre rejetée.



Sur son site internet, la Préfecture du Rhône indique que **les démarches de renouvellement doivent être effectuées dans l'intervalle de 4 à 2 mois précédant l'expiration du titre**, y compris pour les personnes relevant du téléservice Démarche numérique !

# Pour les demandes à déposer via Démarche numérique



## Étape 3 : se connecter au compte "démarche numérique"


 [Lien direct vers la page de renouvellement pour les personnes résidant dans le Rhône](#)

**Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)**

🕒 Temps de remplissage estimé : 185 min (variable selon les options choisies)

**Commencer la démarche**  
**Se créer un compte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

**1**

**Se connecter avec son compte**

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.

Adresse électronique \*  
Exemple : adresse@mail.com

Mot de passe \*  Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

**2**

**Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)**

🕒 Temps de remplissage estimé : 185 min (variable selon les options choisies)

**Vous avez déjà déposé un dossier**

Il y a 3 mois, vous avez déposé un dossier sur la démarche « Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF) ».

**3**



Le compte n'est pas associé à un numéro étranger (contrairement à l'ANEF). En cas de perte d'un ancien compte et si aucune démarche n'est en cours, **il suffit de recréer un nouveau compte.**

# Étape 4 : effectuer la demande de rendez-vous



1

## Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

🕒 Temps de remplissage estimé : 185 min (variable selon les options choisies)

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.

Ce dossier est : \*

|  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="radio"/> Pour vous   |  |
| <input type="radio"/> Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier... |  |

Il est possible d'avoir un compte professionnel et d'effectuer les demandes de rendez-vous sur démarche numérique en tant que **“professionnel en charge du suivi du dossier”** : cela implique de suivre réellement le dossier. Si un suivi poussé n'est pas possible, il est recommandé de se connecter avec l'adresse mail de la personne accompagnée et de cliquer sur “pour vous”.

2

### Votre identité

Civilité \*

- Madame  
 Monsieur

Prénom \*

Marie

Nom \*

Martin

Continuer

Indiquer le nom et prénom de la personne - ou le vôtre si vous le faites avec votre adresse professionnelle - puis cliquer sur “continuer”

3

## Remplir le formulaire avec les informations de la personne accompagnée

### Numéro de téléphone \*

Format attendu : Un numéro de téléphone valide. Exemple : 0612345678



Le numéro de téléphone est celui sur lequel la personne recevra le SMS lui indiquant que le titre de séjour est prêt à être récupéré : s'il ne reçoit pas le message, il sera très compliqué de récupérer le titre !

### 3. NATURE DU TITRE SOLLICITÉ

#### Motif de votre demande de premier titre de séjour \*

- La demande de titre de séjour "entrée avant 13 (ou 10) ans" doit obligatoirement être effectuée dans l'année suivant la date d'entrée en France.
- Pour une demande de régularisation motif "salarié" sélectionner "admission exceptionnelle au séjour".
- Si vous ne trouvez pas le motif correspondant à votre situation, vous devez déposer votre demande sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>
- Pour les demandes "Membre de famille d'un bénéficiaire d'une protection internationale - sans numéro étranger" si vous avez déjà une demande de titre de séjour, votre demande sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>
- Si vous demander un changement de statut avec un titre de séjour en cours de validité ou venant d'expirer il ne s'agit pas d'une demande de premier titre de séjour, mais d'une demande de renouvellement de carte de séjour temporaire ou pluriannuelle.

Sélectionnez

Sélectionnez

- Admission exceptionnelle au séjour
- Accompagnant d'un étranger malade
- Brexit - demande tardive
- Confié à l'aide sociale à l'enfance après 16 ans
- Entrée avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- Étranger victime de soumission à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine
- Membre de famille d'un bénéficiaire d'une protection internationale - sans numéro étranger
- PACS avec un ressortissant français
- PACS avec un étranger en situation régulière
- Entrepreneur/profession libérale
- Salarié/travailleur temporaire en séjour régulier : avec autorisation de travail
- Salarié détaché ICT (et membre de famille)

Avant d'effectuer la demande, il est important de bien vérifier le motif sur lequel la personne a obtenu son titre de séjour pour ne pas se tromper !

Ce travail implique des connaissances juridiques, **en cas de doute : appeler la permanence IDM Pro de l'ADATE**

Tout en bas du formulaire se trouve une case "déclaration/commentaire" : il ne faut pas hésiter à indiquer à nouveau ici le motif sur lequel la demande de titre de séjour est effectuée, et à expliquer pourquoi certains documents seraient manquants le cas échéant.

#### Déclaration / Commentaire

Par exemple : naissance d'un enfant, mariage, divorce, etc  
Justificatif à joindre ci-dessous.

4

## Téléverser, au format PDF, les pièces demandées dans le formulaire :

Certaines pièces sont communes à tous les titres de séjour :

- • **Justificatif de nationalité :**  
Passeport en cours de validité : il faut faire des photocopies de toutes les pages non vides.  
**Ou :** carte nationale d'identité, attestation consulaire, carte consulaire, carte d'identité, certificat de nationalité avec photographie => le document doit mentionner la nationalité, doit avoir des dates de validité et une photo.
- • **Justificatif de domicile datant de moins de six mois :**  
*Pour les locataires :* quittance de loyer ou facture d'électricité de moins de 6 mois.  
*Pour les personnes hébergées par un organisme :* attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergement  
*Pour les personnes hébergées par une connaissance :* attestation de la personne qui héberge datée et signée avec la copie de sa carte de séjour ou carte d'identité et justificatif de son domicile  
*Pour les personnes domiciliées :* attestation de domiciliation datée et signée
- • **Une e-photo**  
Renseigner le code figurant sur la planche photo (attention : le code n'est utilisable que pour une seule démarche en ligne et sa validité est de 6 mois)
- • **Contrat d'engagement à respecter les principes de la République signé**
- • **La fiche de renseignement à compléter et à retrouver en téléchargement sur le formulaire**

Fiche de renseignements à compléter \*

à remplir et joindre à votre demande. Vous devrez également l'apporter signée le jour du rendez-vous

[Télécharger le modèle](#) ↓

PDF – 222 ko

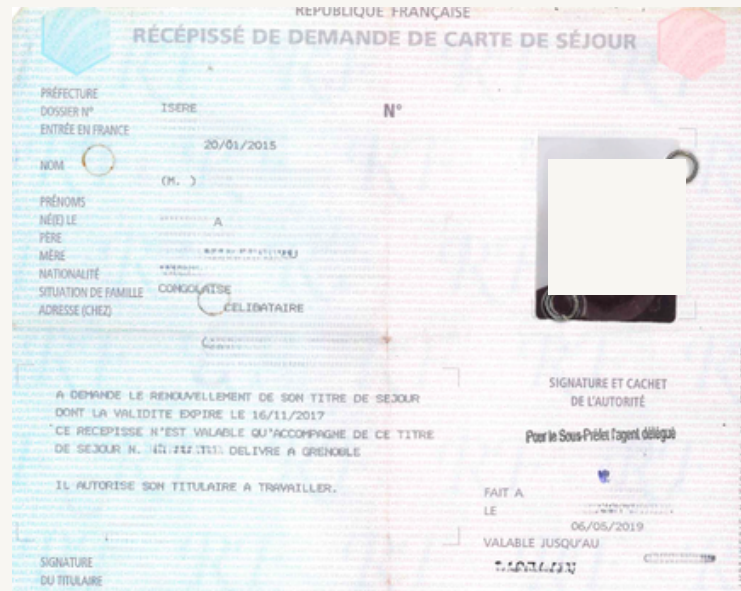
Pour les autres pièces, suivre les indications présentes sur le site puis :

Déposer le dossier

## Étape 5 : et ensuite ?

La demande de rendez-vous accompagnée justificatifs correspondants au renouvellement du titre de séjour est désormais déposée.

**Légalement, l'administration devrait convoquer la personne** en lui envoyant un courriel avec une date et une horaire de rendez-vous pour enregistrer sa demande au guichet, **et lui remettre un récépissé** le temps d'instruire la demande de renouvellement.



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR

PRÉFECTURE  
DOSSIER N° ISERE N°  
ENTRÉE EN FRANCE 20/01/2015  
NOM (M. )  
PRÉNOMS  
NÉ(E) LE \*\*\*\*\* A  
PÈRE \*\*\*\*\*  
MÈRE \*\*\*\*\*  
NATIONALITÉ \*\*\*\*\*  
SITUATION DE FAMILLE CONJUGATISE  
ADRESSE (CHEZ) \*\*\*\*\* CELIBATAIRE

A DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DE SON TITRE DE SÉJOUR  
DONT LA VALIDITÉ EXPIRE LE 16/11/2017  
CE RÉCÉPISSÉ N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNE DE CE TITRE  
DE SÉJOUR N. 1417171111 DELIVRE A GRENOBLE

IL AUTORISE SON TITULAIRE A TRAVAILLER.

SIGNATURE ET CACHET  
DE L'AUTORITÉ  
Pour le Sous-Préfet l'agent délégué

FAIT A  
LE 06/05/2019  
VALABLE JUSQU'AU

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

**En pratique,** la préfecture du Rhône va étudier la demande et vérifier qu'elle est complète :

- cela peut impliquer des échanges via la messagerie de l'utilisateur (sur son compte Démarche numérique) pour l'inviter à compléter son dossier (renvoi de pièces complémentaires, etc.). Ces échanges avec l'administration, à travers l'interface numérique, retardent d'autant la convocation en préfecture et la remise d'un récépissé.
- Il arrive d'ailleurs que la convocation au guichet ne serve qu'à la délivrance du récépissé : l'ensemble des pièces justificatives ayant été versé sur le téléservice, elles ne sont pas redemandées le jour du rendez-vous.
- Parfois même, l'instruction de la demande est intégralement réalisée à partir de la demande déposée sur le téléservice Démarche numérique : le titre est fabriqué sans que l'utilisateur n'ait jamais été convoqué au guichet !

Il est possible de suivre l'avancement du dossier en se rendant sur son compte "Démarche numérique".

Date d'expiration du dossier

Statut du dossier

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF) **DÉPOSÉ**

**Dossier n°** [ ] - Déposé le 24 novembre 2025 à 15:48

Expirera le 24/11/2026 (12 mois après le dépôt du dossier)

[Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier le dossier](#)

[Suivi de votre dossier](#) [Votre dossier](#) [Messagerie administration](#)

Formulaire rempli et toujours modifiable tant que le dossier n'est pas en "instruction"

Messagerie pour échanges avec la Préfecture

## Les différents statuts possibles sur Démarche numérique

### **BROUILLON**

Le dossier n'a pas encore été déposé, l'administration ne peut pas le voir.

### **DÉPOSÉ** ou

### **EN CONSTRUCTION**

Le dossier est déposé mais n'est pas encore en instruction, il peut encore être modifié.

### **EN INSTRUCTION**

Le dossier est déposé et en cours d'instruction : il ne peut donc plus être modifié.

### **REFUSÉ**

Le rendez-vous a été refusé : aller voir dans la messagerie les raisons du refus et si besoin contacter un avocat.

### **CLASSÉ SANS SUITE**

La demande de rendez-vous a été classée sans suite : l'administration considère qu'elle n'a pas lieu d'être ou que des documents sont manquants : vous pouvez demander un rendez-vous à nouveau et contacter un avocat.

### **ACCEPTÉ**

La demande de rendez-vous a été acceptée par la préfecture.

Comme expliqué plus haut, **la préfecture devrait normalement convoquer la personne à un rendez-vous au guichet** afin qu'elle dépose, en version papier, les pièces justificatives à sa demande de titre de séjour.

**Lorsque cela arrive, la personne reçoit un e-mail, contenant un PDF avec la convocation en préfecture.**



**Cependant, il arrive que la préfecture du Rhône ne convoque jamais la personne à un rendez-vous de dépôt physique de dossier**, et qu'elle prenne la décision d'accorder ou non le titre de séjour sur la base des éléments fournis sur "Démarche numérique".

Dans ce cas, lorsque la demande est acceptée, la personne ne reçoit pas d'e-mail de convocation mais elle reçoit directement le SMS la prévenant que sa carte de séjour est prête à être récupérée en préfecture !



**En cas de dossier "accepté" mais sans nouvelle de l'administration : contacter un·e avocat·e spécialisé·e en droit des étrangers !**

# Questions fréquentes relatives aux demandes de renouvellement effectuées sur Démarche Numérique

## → Je n'ai pas obtenu de rendez-vous en préfecture pour renouveler mon titre de séjour avant l'expiration de ma carte de séjour...


Il arrive régulièrement que le titre de séjour expire avant qu'un rendez-vous n'ait été proposé par la préfecture.

Si vous avez obtenu un rendez-vous, mais qu'il est postérieur à l'expiration de votre titre, la préfecture considère que vos droits (sécu, CAF, travail) sont maintenus :

### Que faire si mon rendez-vous intervient après la fin de validité de mon titre ?

En cas de renouvellement de mon titre de séjour, les droits attachés à ce dernier (emploi et allocation) sont maintenus, sur présentation de la convocation qui m'est transmise après la prise de rendez-vous, jusqu'à la date du premier rendez-vous.

Source : [foire aux questions sur le site de la préfecture du Rhône](#)  
Dernière mise à jour : 18/03/2026

 **A noter aussi** : durant les 3 mois qui suivent l'expiration d'une carte de séjour d'une durée > à quatre ans, l'étranger·ère peut prouver la régularité de son séjour en présentant son titre de séjour expiré et la preuve des démarches effectuées dans le cadre de sa demande de renouvellement (convocation en Préfecture, attestation de dépôt, tentatives de prise de rendez-vous, mail envoyé à la Préfecture...). Pendant ces 3 mois, la personne conserve l'intégralité de ses droits sociaux et son droit à travailler (art. L433-3 du CESEDA).



**Si vous n'avez pas obtenu de RDV et - dans tous les cas - en cas de risque de perte de droits ou de travail :**

**[contacter un·e avocat·e spécialisé·e en droit des étrangers](#)** (avec preuve des démarches entamées auprès de la préfecture\*)

## → **Mon récépissé va expirer mais je n'ai pas encore de réponse de l'administration à ma demande de renouvellement, que faire ?**

En principe, le récépissé devrait être renouvelé pendant toute la procédure d'instruction de la demande afin de permettre le maintien des droits ouverts. Attention, **le renouvellement d'un récépissé par la préfecture n'est pas automatique** et implique une démarche de la part de l'utilisateur !

Chaque préfecture décide des modalités de renouvellement des récépissés. Dans le Rhône, la procédure est explicitée sur [cette page du site](#) de la préfecture (dernière mise à jour avril 2025). **L'utilisateur doit demander le renouvellement de son récépissé par voie postale 30 jours avant son expiration !**

L'utilisateur doit envoyer :

- [le formulaire de demande de renouvellement du récépissé](#)
- les pièces justificatives listées [ici](#)

à cette adresse :

Préfecture du Rhône

DMI – BAAS – Renouvellement RCS

69 419 Lyon cedex 3

## → **J'ai demandé le renouvellement de mon récépissé mais je ne l'ai pas reçu, et le précédent va/a expiré...**

Il n'est pas rare que les récépissés ne soient pas renouvelés de date à date. La personne concernée se retrouve alors momentanément démunie de document de séjour pendant l'instruction de sa demande et subit en conséquence des ruptures de droits (droit au travail, droits sociaux...).

Sur son site internet, la Préfecture du Rhône indique :

### **Mon récépissé arrive à expiration et ma carte de séjour n'est pas encore disponible : que dois-je faire ?**

Je dois solliciter le renouvellement de mon récépissé selon la **procédure prévue à cet égard**.

Même lorsque le renouvellement du récépissé n'intervient pas à date, les droits attachés à ce récépissé (droit au travail et droits sociaux) sont maintenus, en France, jusqu'à la réception du nouveau récépissé, sauf décision contraire notifiée par voie postale.

En pratique pourtant, nous recevons beaucoup de sollicitations de la part d'employeurs soucieux de savoir s'ils peuvent maintenir la personne concernée en emploi en pareille situation. Et force est de constater que la transmission des informations affichées sur le site de la préfecture ne suffit pas à les rassurer concernant le maintien du droit au travail de la personne. De la même manière, nous constatons que cet affichage ne permet pas le maintien des droits ouverts par les organismes de protection sociale.

En cas de difficultés, **il est important de ne pas rester dans l'attente**, et de se signaler auprès de la préfecture en utilisant la même procédure que celle prévue en cas de non-délivrance d'une ADP :




Remplir et déposer, avec les documents requis, le formulaire PAN dans la boîte aux lettres PAN ANEF-Étrangers accessible au 97 rue Molière.




En cas de situation urgente et de perte de droits : solliciter un avocat !!!

Direction des migrations et de l'intégration

 **PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FORMULAIRE DE CONTACT  
ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE PAN ANEF  
DEMANDE de RDV et D'INFORMATIONS**



→ **Je suis concerné par ce formulaire si**

- **J'ai des difficultés pour prendre RDV pour**
  - le renouvellement de mon titre annuel ou pluri annuel
  - le renouvellement de mon VLS-TS
  - changer de statut
  - retirer mon titre
  - déposer une demande de naturalisation par déclaration
- **Je demande EN URGENCE un :**
  - récépissé
  - une attestation de prolongation d'instruction (ADP)
  - DCEM pour (nom de l'enfant)
- **Je souhaite une information :**
  - savoir si mon titre est prêt
  - mon ADP est expirée
  - mon récépissé est périmé
  - je n'ai pas reçu mon récépissé
  - où en est ma demande ?
  - comment déposer ma demande ?

→ Je complète le formulaire, je joins les documents demandés

→ **Si je ne transmets pas tous les justificatifs, ma demande sera incomplète et ne sera pas traitée**


→ je le dépose sous enveloppe dans la boîte aux lettres portant ce dessin, accessible, de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi, au 97 rue Molière - 69003 Lyon. Si je l'envoie par courrier il ne sera pas recevable.

→ **Si j'ai déjà déposé une demande en ligne, mon formulaire sera classé sans suite**

**Les demandes de rendez-vous seront instruites de la même façon et dans les mêmes délais que les demandes déposées en ligne.**

Pour toute information complémentaire :

- <https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone>



Pour toute question qui resterait sans réponse,  
n'hésitez pas à prendre rendez-vous sur notre  
permanence téléphonique via le lien suivant :

ENTRÉE  
SÉJOUR  
ACCÈS NATIONALITÉ  
FRANÇAISE  
PROTECTION SOCIALE



▶ Info droits  
migrants

TRAVAIL DES ÉTRANGERS  
L'information en direct  
sur les droits des étrangers et leurs familles

## PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Réservée aux employeurs, aux professionnels et  
intermédiaires de l'insertion professionnelle de  
la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Tous les lundis, mardis, jeudis  
et vendredis  
de 14h00 à 17h00**

A compter du 1er avril 2025, prise de rendez-vous en  
ligne:

en cliquant [ICI](#) ou  
en scannant le QR code

